

*L'an deux mille vingt-cinq, le lundi dix-neuf mai à vingt heures, le conseil municipal, convoqué en séance ordinaire le quatorze mai deux mille vingt-cinq, s'est réuni en Mairie à Plaine-Haute au nombre en exercice prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Philippe PIERRE, Maire.*

*Etaient présents : PIERRE P, LOYER JY, REPERANT E, RAOULT S, LUCAS R, LE COQ P, LETORT N, HUGER D, PANSART JF, OIZEL R, MEHEUT L, TOQUET C, LE MOINE N, BONNY V, LE COQ O, BLANCHARD S, LE FOL B, FERON M.*

*Secrétaire de séance : BLANCHARD S.*

*Egalement présente : JOSSELIN N.*

---

### **Ordre du jour**

#### **I Travaux**

- 1-1 Création d'un pumtrack : validation du projet et financement
- 1-2 Création d'un pumtrack : conventions avec les écoles et associations

#### **II Finance**

- 2-1 Radar pédagogique : financement

#### **III Administration générale**

- 3-1 Jury d'Assises 2026 : tirage des jurés

#### **IV Questions diverses**

Mr le Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte et procède au recensement des membres du conseil municipal présents.

Mr le Maire soumet le procès-verbal du 14 avril 2025 à l'adoption des élus. Elisabeth Reperant signale que le nom de Mme Renner a été mal orthographié ; son nom s'écrit avec deux n. Sans autre observation, le procès-verbal est adopté.

Mr le Maire passe à l'examen des questions à l'ordre du jour. Il sollicite l'avis de l'assemblée pour ajouter un rapport complémentaire « Médiathèque tiers-lieu : dénomination ». L'assemblée émet un avis favorable

---

#### **I Travaux**

- 1-1 **Création d'un pumtrack : validation du projet et financement** (Délibération n°2025028)

- a) Exposé

Sollicitée par deux associations locales de pratique de BMX ainsi que par les conseils communaux des enfants, la commune a décidé d'engager, fin 2024, une réflexion concernant l'aménagement d'un pumtrack près du stade Jean Courtel.

En effet, la population plénaltaise ayant considérablement évolué depuis une vingtaine d'années, le nombre de jeunes sur la commune étant important (220 enfants scolarisés dans les deux écoles), la volonté de moderniser la piste de bi-cross située près du stade de football, l'implantation de pumphtracks dans les communes voisines et l'engouement de la population (tout âge confondu) pour ce type d'équipement sportif ont motivé cette réflexion.

Après échanges avec les acteurs locaux et les futurs utilisateurs ainsi que les visites d'équipements sportifs similaires, il est envisagé, en plus du pumphtrack, de créer une jump-line qui rendrait le projet atypique et novateur. Cette spécificité permettrait d'avoir une structure avant-gardiste pour les sports d'action et un ensemble vraiment inédit sur le secteur.

De plus, la piste de pumphtrack s'intégrerait parfaitement près du complexe sportif communal. Sa situation, près d'une voirie très fréquentée et à proximité immédiate d'un futur lieu de vie en liaison directe avec le bourg, serait parfaitement visible et accessible de tous. Un parking existant tout proche permettrait le stationnement des véhicules en toute sécurité.

L'ADAC22 a été sollicitée pour accompagner la commune dans ce projet estimé à 172 000€ HT. Le plan de financement prévisionnel s'établirait comme suit :

Dépenses		Recettes		
Nature dépenses	Montant HT	Finaceur	Montant subvention	Taux subvention
Honoraires AMO	2 000€	Agence nationale du sport (ANS)	40 000€	23,25%
Pumphtrack (conception/réalisation)	170 000€	Conseil Départemental (contrat de territoire)	80 400€	46,75%
		Autofinancement	51 600€	30%
Total	172 000€	Total	172 000€	100%

#### b) Discussion

Philippe Le Coq dit que cet équipement sera complémentaire au city stade.

Philippe Pierre rappelle que l'implantation d'un pumphtrack auprès de la salle de sports n'était pas envisageable faute de place suffisante.

Léone Méheut dit que c'est un bon emplacement car la piste de bi-cross est aujourd'hui peu utilisée.

Réjane Lucas dit que les pumphtracks de Pommeret et de Bréhand se situent près du stade de football.

Léone Méheut ajoute que cet emplacement est plus adapté car le bruit gênera moins.

Philippe Pierre précise que si l'entreprise Ptracks était retenue, elle ne pourrait réaliser les travaux en hiver cette année.

Valérie Bonny demande combien de temps prennent les travaux.

Philippe Pierre répond deux mois et demi.

Benoit Le Fol dit apprécier les projets réalisés par Ptracks car les équipements sont aménagés d'espaces verts.

#### c) Décision

Le Conseil Municipal,  
Entendu l'exposé de Philippe Pierre,  
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** le projet de création d'un pumptrack,

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel,

**SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du contrat de territoire 2022-2027 et auprès de l'ANS (Agence nationale du sport).

**1-2 Création d'un pumptrack : conventions avec les écoles et les associations (Délibération n°2025029)**

a) Exposé

Les commissions travaux et vie associative réunies le 23 avril 2025 ont étudié la faisabilité technique et financière du projet de création d'un pumptrack.

Dans le cadre du plan 5000 équipements (équipements de proximité), l'ANS (Agence Nationale du Sport) finance ce type d'équipement sportif à condition que la structure soit à proximité d'un établissement scolaire ou que la collectivité conventionne en matière d'utilisation et d'animation avec les établissements scolaires et les éventuelles associations pratiquantes.

Après présentation du projet, les deux écoles plénaltaises et les deux associations locales de BMX (KOVOP BMX Côtes d'Armor et MY BMX) sont favorables pour conventionner avec la commune.

b) Discussion

Philippe Pierre dit avoir déjà reçu trois conventions signées sur quatre.

c) Décision

Le Conseil Municipal,  
Entendu l'exposé de Philippe Pierre,  
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**AUTORISE** Mr le Maire à signer les conventions relatives à l'utilisation et à l'animation du pumptrack.

## **II Finance**

**2-1 Radar pédagogique : financement (Délibération n°2025030)**

a) Exposé

Plaine-Haute compte 36 km de voirie communale et est traversée par la route départementale n°40 (nord-sud). Plusieurs campagnes de comptage et de recensement de la vitesse ont été réalisées ces dernières années dans les hameaux traversés par la RD40. Les résultats démontrent que ces hameaux enregistrent un important passage journalier de véhicules et que la vitesse moyenne de circulation est supérieure à celle autorisée.

Un radar pédagogique solaire mobile a été acquis en 2018 afin notamment de le positionner dans les hameaux tels que Ste Anne du Houlin, La Coudre, Le Tronc, Route de Ste Anne, La Touche, St Eloi, Carfot, etc...

Détruit lors des dernières tempêtes, il a été décidé de le remplacer auprès de l'entreprise ElanCité (Orvault) pour un montant de 1 499€ HT.

La collectivité peut bénéficier d'une subvention auprès de l'Etat au titre des amendes de police.

b) Discussion

Philippe Pierre suggère de le poser route des croix avant les travaux afin de recenser le nombre de véhicules circulant sur cette voie et vérifier la vitesse.

Réjane Lucas informe que le radar acquis en 2018 avait coûté plus cher.

Stéphane Raoult précise que le poteau du radar détruit a été récupéré afin de l'installer sur le nouveau radar ; il n'y a donc pas besoin de racheter de poteau.

c) Décision

Le Conseil Municipal,  
Entendu l'exposé de Jean-Yves Loyer,  
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**AUTORISE** Mr le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre des amendes de police pour financer le radar pédagogique

### III Administration générale

#### 3-1 Jury d'Assises 2026 : tirage des jurés (Délibération n°2025031)

a) Exposé

Par arrêté préfectoral du 24 avril 2025, la commune est invitée à procéder au tirage au sort de 3 jurés en vue de l'établissement de la liste préparatoire des jurés à partir de la liste générale des électeurs de la commune.

Ne peuvent être retenues les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit.

b) Discussion

Sans observation.

c) Décision

Le Conseil Municipal,

**TIRE AU SORT** les personnes suivantes pour constituer la liste préparatoire du jury d'Assises 2026 :

- Mme CATROS Martine épouse HELLIO 7 route de Ste Anne 22800 Plaine-Haute
- Mr HAMON Joël 3 bis route du Tronc 22800 Plaine-Haute
- Mr COSSON Maxime 4 allée des Pommiers 22800 Plaine-Haute

## **Rapport complémentaire : Médiathèque tiers-lieu : dénomination**

### a) Exposé

Dans le cadre du projet de réhabilitation d'une partie de l'ancienne école en médiathèque tiers-lieu, la commune a engagé, dès 2021, une démarche de consultation citoyenne.

Souhaitant poursuivre cette démarche pour trouver un nom à ce nouveau lieu, un atelier créatif et collaboratif ouvert à tous a été organisé le 5 avril 2025. Trente personnes représentatives de la population plénaltaise ont participé à cet atelier (jeunes du CCE, collégiens, lycéenne, bénévoles de la bibliothèque, habitants, élus...). Chaque groupe devait proposer une fresque en lien avec le territoire, l'identité du lieu et l'inspiration. L'objectif pour chaque groupe était de créer un nom. Cinq noms ont été créés à savoir :

- ☞ La ré-création
- ☞ Le nid récré-actif
- ☞ Le cercle cré-art-tif des gallo-pins
- ☞ La cour des possibles
- ☞ L'hôtel des Faisous

### b) Discussion

Suite au bilan d'activité 2024, Elisabeth Reperant fait part de l'évolution de la fréquentation de la bibliothèque : 33 personnes en moyenne / semaine sur 4h d'ouverture hebdomadaire contre une vingtaine en 2023.

Philippe Pierre et Elisabeth Reperant expliquent avoir interrogé l'institut du gallo et une personne maîtrisant la langue gallèse pour savoir comment écrire le nom « l'hôtel des Faisous ». Ils précisent que tout est autorisé car c'est principalement une langue parlée.

Philippe Pierre informe que lors de l'atelier du 5 avril 2025, il s'était engagé à mettre les cinq noms au vote de la population. Il fait part, par ailleurs, de la nécessité de trouver un nom rapidement afin de prévoir le graphisme (logo, enseigne, etc...) et assurer la communication avant l'inauguration du nouveau lieu prévue fin septembre 2025 (date contrainte au vu des prochaines élections municipales 2026).

Après discussion, l'assemblée décide de soumettre les cinq noms créés au vote de la population pour le 7 juin 2025 à 12h au plus tard. Le vote se fera soit à l'accueil de la mairie soit par mail.

### c) Décision

Le sujet est donc reporté à une prochaine séance.

## **IV Questions diverses**

### ☞ **Commission voirie du 15 avril 2025**

Jean-Yves Loyer donne lecture du compte-rendu de la commission (peinture horizontale de la voirie, cheminements doux, clôture cimetière...).

### ☞ **Stations d'épuration**

Philippe Pierre rend compte de la réunion organisée le 5 mai 2025 en mairie concernant l'étude d'incidences des stations d'épuration de la commune. Au cours de cette réunion, le scénario d'une STEP mutualisée de 1210 EH de type boues activées collectant les systèmes de la croix et de la porte morin a été retenu en phasant les investissements (conserver les noues existantes dans un 1<sup>er</sup> temps, raccordement de la STEP de la porte morin dans un second temps).

La nouvelle STEP pourrait être livrée fin 2028. Ceci permettrait de réengager le projet d'urbanisation du bourg courant 2027.

☞ **Route des croix**

Philippe Pierre informe que l'étude de maîtrise d'œuvre a été lancée le 15 mai 2025 avec Quarta. Un diagnostic en marchant avec l'ensemble des riverains est programmé le 20 juin 2025 à 18h30 et une réunion publique le 17 juillet 2025 à 18h30 à la salle du verger.

☞ **Médiathèque tiers-lieu : financement DRAC**

Elisabeth Reperant informe qu'après avoir déposé les demandes de subvention pour les équipements informatiques et mobilier, la DRAC a validé la complétude des dossiers. Les commandes peuvent donc être lancées sans pour autant connaître la décision de financement.

☞ **Travaux en cours**

Jean-Yves Loyer fait un point sur l'avancement des travaux à la médiathèque tiers-lieu et à l'atelier technique.

☞ **Sécurité routière**

Philippe Pierre donne lecture du courriel reçu ce jour de Laëtitia Duval concernant la route du pont jacquelot jugée accidentogène, la vitesse de circulation, le non-respect des priorités à droite, le manque d'information / sensibilisation à la sécurité routière, etc...

Après discussion, l'assemblée s'accorde sur la diffusion d'une information sur ce sujet dans le prochain bulletin municipal et à demander un devis pour réaliser un marquage au sol complété d'une signalétique verticale renforcée tout le long de la route du pont jacquelot.

☞ **Communication menu cantine**

Nicolas Letort souhaiterait que le menu de la cantine soit présenté non plus de manière hebdomadaire mais mensuelle.

☞ **Agenda**

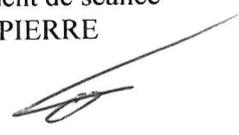
- . Journée citoyenne « opération binette » : samedi 24 mai 2025 matin
- . Commission scolaire : lundi 16 juin 2025 à 20h
- . CCAS : vendredi 27 juin à 10h
- . Conseil municipal : lundi 30 juin 2025 à 20h

Séance levée à 22h10

Le secrétaire de séance  
Stéphane BLANCHARD



Le président de séance  
Philippe PIERRE



**Liste des délibérations du conseil municipal du 19 mai 2025**

<b>N° d'ordre</b>	<b>Intitulé délibération</b>
2025028	Création d'un pumtrack : validation du projet et financement
2025029	Création d'un pumtrack : conventions avec les écoles et les associations
2025030	Radars pédagogiques : financement
2025031	Jury d'Assises 2026 : tirage des jurés